

**Demandes d'autorisation
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 3 mars 2021

13 h

Dossiers : D08-01-20/B-00413 et D08-01-21/B-00021
Propriétaires (s) : Stephen Dam
Location: 51, rue Garrison, (327), chemin Rockhurst
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 1, plan enr. 145
Zonage : R1MM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir le garage isolé existant et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de construire une maison isolée de deux étages sur la partie nord de la propriété.

Il est également proposé de construire un deuxième étage complet sur la maison existante et de construire un garage isolé pour une voiture derrière la maison existante avec une entrée de cour donnant sur le chemin Rockhurst.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1, 2 et 3 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00413	18,54 m	15,23 m	282,1 m ²	1	327, ch. Rockhurst (maison isolée proposée)
B-00021	15,23 m	19,70 m	300,1 m ²	2 et 3	51, rue Garrison (maison isolée existante)

Il est proposé de créer une servitude sur la partie 3 au bénéfice du propriétaire de la partie 1 aux fins d'accès aux services d'eau et d'égout pour la maison isolée proposée.

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les parcelles proposées ainsi que les maisons existante et proposée ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00366 et D08-02-21/A-00017) ont été présentées et seront entendues en même temps que les présentes.